

# Ungersheim

*magazine*



écomusée  
d'Alsace



**Village en transition!**

S'KLEEBLETTLA

N°55

Juin 2021

# Une école positive

**Même si certains éléments d'insatisfaction subsistent, nous pouvons clairement annoncer que cette école s'affiche positive dans tous les sens du terme.**

Un directeur et une équipe d'enseignants engagés et motivés, une transmission du savoir performante et diversifiée, des bâtiments, des outils et un environnement favorable, confèrent à cette entité les ingrédients de la réussite. Ajoutons l'éducation familiale, maillon essentiel de cette chaîne, permet à l'enfant un épanouissement harmonieux et une entrée dans la vie active plus sereine avec de solides assises.

Dans ce contexte, l'école élémentaire a décroché 3 labels. Elle est devenue une école numérique labellisée grâce à des équipements interactifs spécifiques et à la formation des enseignants, pour un usage efficient des installations.

Les 2 autres labels E3D (Ecole Démarche Développement Durable) délivrés par l'Education Nationale et Eco-Ecole associatif, qui ont déjà fait l'objet d'une présentation dans ce magazine, restent attribués après plusieurs évaluations.

Outre les différentes interventions d'animatrices extérieures, Ligue de Protection des Oiseaux, Aventure Citoyenne, CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement), etc... les enfants bénéficient d'une mare pédagogique, d'un transport hippomobile et d'une restauration 100 % Bio.

De ce fait, la démarche de la transition écologique «parle» à nos enfants, eux qui sont sollicités par ailleurs et tout au long de l'année pour économiser l'eau, le chauffage, l'électricité. Egalement, depuis une quinzaine d'années maintenant, ils proposent et développent des thèmes liés à l'environnement en partenariat et avec le soutien de l'entreprise locale AMCOR.

Il ne restait plus qu'à transformer le bâtiment où ils passent 144 jours de l'année, en école à énergie positive, c'est-à-dire une structure où l'on produit plus d'énergie que l'on en consomme.



## Partenaires du projet



D'abord, il convenait d'installer une ventilation double flux, véritable petite usine qui assure un flux continu et mesuré d'air frais dans les salles de classes et qui éjecte l'air vicié tout en récupérant une grosse partie des calories par des échangeurs. Une machine qui en plus garantit une qualité de l'air améliorée.

La seconde étape consiste à isoler efficacement mur et toitures et à remplacer le vitrage

catégorie demeurant au tarif bleu, occasionnant des frais de raccordement abordables.

Les tarifs de rachat de l'électricité, au moment de la demande, s'inscrivent également dans une fourchette favorable.

### Financement définitif des travaux

**Coût total TTC = 755 844,00 €  
(Coût HT = 629 870,00 €)**

Certificats d'économie d'énergie EDF, bonifiés TEPCV	146 429,00
Région, programme CLIMAXION	68 500,00
Fonds de Soutien à l'Investissement Public et Local	143 220,00
Fonds Européens FEDER	138 661,00
TOTAL subventions	496 810,00
Fonds de compensation TVA	122 500,00
TOTAL subventions et compensation TVA	619 310,00
Reste à charge Commune	136 534,00
<b>TOTAL en € TTC</b>	<b>755 844,00</b>

existant par du triple vitrage. Une enveloppe de 20 cm de fibres de bois, couverte de ci, de là, par un bardage bois et par un crépi de différentes couleurs donnent à l'édifice une allure accueillante, agrémenté pour l'identifier, de crayons de couleurs.

Le toit plat présente une surface conséquente pouvant accueillir une centrale photovoltaïque. Le choix porté sur une puissance de 36 kwc, répond à la

Cette opération démontre, selon le tableau ci-dessus, l'intérêt porté par nos différents partenaires à la réalisation du projet. La contribution de l'Europe par le FEDER, de l'Etat par le FSIPL, de la Région par le programme CLIMAXION et d'EDF dans le cadre des certificats d'économie d'énergie ont été déterminants et ont permis de mener à bien un chantier long et complexe.

# Edito

**Une pandémie qui n'en finit pas, elle s'active autour de sa troisième récurrence en moins d'une année, elle s'apprête à réussir une sérieuse déstabilisation de la société humaine.**

Comment le monde occidental touché de plein fouet dans son mode de fonctionnement social et économique va-t-il s'en sortir ?

Nous craignons que les monopoles qui tiennent les ficelles de la partition économique mondiale, s'engouffrent à nouveau à corps perdu dans les mêmes travers, la course à la croissance. Une croissance autant effrénée qu'éphémère, qui provoque la destruction de nos écosystèmes (autrement dit, la planète), la seule que nous connaissons qui nous permet de vivre. La biodiversité, pilier de notre existence, vient de perdre 60 % de l'effectif des vertébrés en moins de cinquante années, clairement effrayant !

En d'autres termes, dans une forme d'allégresse, insouciance, nous scions la branche sur laquelle nous sommes assis. Nous nous dirigeons vers le mur.



Pour éviter le fracas de la collision, tout simplement, il convient de s'arrêter. Cette croissance accumule une dette astronomique, nous conduisant vers l'abîme. Ainsi, tous les voyants clignotent au rouge, ils nous conjurent à remettre en question le commerce mondialisé, ultra libéral insatiable, la financiarisation outrancière, avec l'immédiateté comme seul objectif.

Cette introduction, interpellante à souhait, voire anxiogène, me permet d'aborder en sérénité, les actions menées chez nous à Ungersheim. Elles contrecarrent avec efficacité, à notre petite échelle, les effets délétères du dérèglement climatique, de la chute de la biodiversité et de notre emprise sur la nature, cause avérée de la pandémie, elles sont censées assurer notre autonomie.

Une vie saine dans un environnement sain, une alimentation locale et biologique renforcent utilement notre système immunitaire

face à l'agression virale. C'est aussi le socle sur lequel nous construisons notre avenir commun. Je citerais en exemple la restauration scolaire qui propose à nos enfants du 100 % bio, tous les jours de la semaine, goûter inclus depuis 12 années. Un des points forts provient de l'approvisionnement local des légumes émanant du jardin du Coquelicot, régie agricole municipale. Pour construire une communauté d'intérêt commun, assise sur l'autonomie, nous nous évertuons à associer les territoires voisins.

D'autre part, pas à pas nous nous acheminons vers l'autonomie énergétique. Selon une approche et un calcul communément admis, il s'agit de comparer la production d'énergie renouvelable sur l'année sur le territoire de la commune avec la consommation annuelle sur ce même territoire, tout inclus, chauffage, artisans, industries. Nous sommes en train de réussir ce pari prévu à l'horizon 2023.

Confrontés, en toute lucidité, à un avenir incertain, nous devons de sécuriser notre approvisionnement en énergie et en nourriture, gages de la préservation de notre environnement et de notre santé.

Dans cet objectif, un nouveau projet a émergé de notre réflexion, baptisé TèRe (Terre Résiliente). L'opération consiste à créer de nouvelles filières agricoles, très peu hydrovores, sans intrants chimiques de synthèse, capables de protéger notre ressource en eau et notre Ecosystème, tout en générant de nouveaux revenus à nos agriculteurs.

Par ailleurs, un prochain marché du Terroir est programmé le 18 juin, une rencontre synonyme de sortie des restrictions de nos libertés. Je vous invite à ce moment de retrouvailles dans un esprit optimiste et fraternel de reconstruction du «lien social», cruellement absent ces derniers temps...

Votre Maire,  
Jean-Claude MENSCH

# 2020 : Année perturbée

L'épidémie de la COVID 19 a généré de nombreux empêchements, des désagréments de toutes sortes,

des tragédies au cours de l'année 2020.

Le fonctionnement du conseil municipal s'en est trouvé altéré et particulièrement de la composante alternative, participative et citoyenne.

Ainsi aucune réunion de conseil participatif n'a pu être programmée et les affaires courantes ainsi que la poursuite des grands objectifs ont été traités par le conseil municipal et son bureau. Des réunions hebdomadaires du maire et des adjoints (municipalité) préparaient celles du conseil,

qui s'est réuni 6 fois depuis les élections, tout en exécutant les décisions de ce même conseil.

Nous vous présentons les membres du conseil municipal ainsi que la synthèse des travaux réalisés depuis avril 2020.



**MENSCH Jean-Claude**  
Maire



**WINNLEN Marie-Estelle**  
1<sup>ère</sup> Adjointe  
*Chargée de l'économie locale, industrie, artisanat et des affaires scolaires*



**FEDERLEN Lionel**  
2<sup>e</sup> Adjoint  
*Chargé du tourisme, démocratie participative, circulation routière, présence digitale*



**MULLER Catherine**  
3<sup>e</sup> Adjointe  
*Chargé des dossiers : Entretien, aménagements urbains, voirie, réseaux, bâtiments publics, service technique*



**LAVE Philippe**  
4<sup>e</sup> Adjoint  
*Délégué Action jeunesse sports culture et loisirs  
Gestion eau et assainissement*



**BIRGLEN Laurence**  
5<sup>e</sup> Adjointe  
*Déléguée Action Sociale Aînés, logement, handicap (CCAS)*



**GRISS Marc**  
Conseiller municipal délégué  
*Chargé du dynamisme du village et de la qualité du service public*



**HABY Sophie**



**KELLER Pascale**



**VIGIER Serge**



**BAROWSKY Florine**



**VONESCH Jean-Philippe**



**GUTH Sophie**



**WEINZAEPFLEN Emilie**



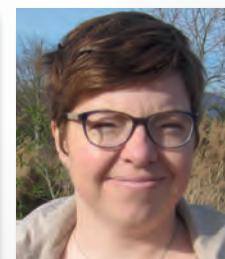
**HAUG Stéphanie**



**HIERRY Ludovic**



**TOETSCH André**



**FELDMANN Virginie**



**WURCH Dominique**

# Les travaux du Conseil Municipal

**La séance du conseil municipal du 23 février dernier a débuté par un moment de recueillement en la mémoire de notre ami et adjoint au maire, Aimé MOYSES, disparu brutalement le 22 janvier 2021. Une grande émotion et beaucoup de tristesse...**

## Adoption d'un règlement intérieur du Conseil Municipal

Malgré le caractère non obligatoire pour les communes de notre importance démographique, un texte a été adopté qui fixe les règles de bonne conduite du conseil municipal.

## Modification du Tableau du Conseil Municipal

M. David DUPRET, élu conseiller municipal, a présenté par courrier en date du 13 octobre 2020, sa démission. Monsieur le Préfet du Haut-Rhin a été informé de cette démission.

Le candidat suivant de la liste est appelé à le remplacer.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Mme Stéphanie HAUG en qualité de conseillère municipale et la félicite.

A la suite du décès de Monsieur Aimé MOYSES en date du 22 janvier 2021, adjoint au Maire, un siège devient vacant. Conformément aux règles édictées à l'article L 270 du code

électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

M. Ludovic HIERRY, candidat suivant sur la liste est donc appelé à remplacer M. Aimé MOYSES au sein du conseil municipal.

## Santé financière de la Commune

### Budget Général

**Une nouvelle fois, les taux des impôts communaux ne seront pas augmentés, depuis 18 années maintenant.**

Les résultats de l'année 2020 affichent un excédent en fonctionnement de 528 000€ et de 293 000€ en investissement. Le budget proposé par le Maire pour 2021, analysé et approuvé par la Commission des Finances s'élève à 2 880 000€ (chiffres arrondis) en recettes et 1 880 000€ en dépenses ce qui nous permet de dégager près d'un million d'euros affecté à l'investissement sans augmenter l'impôt.

En investissement, il est prévu une dépense de 2 530 000€, financé par 1 million d'euros de subventions, auxquels s'ajoute

1 million d'euros provenant de l'excédent de fonctionnement. Les 293 000€ d'excédent d'investissement 2020 sont reportés, le reste étant pourvu par le Fonds de Compensation TVA et la taxe d'aménagement, le tout sans emprunt supplémentaire. Notre dette en capital, faible, peut-être remboursée en deux années ce qui nous accorde une très bonne note financière.

**Le budget Eau et Assainissement** dégage également un excédent nous permettant d'entreprendre des travaux d'infiltrations des eaux pluviales lors de chaque intervention d'envergure sur la voirie. A savoir que chaque m<sup>3</sup> d'eaux pluviales transitant par le réseau et traité inutilement par la station d'épuration d'Ensisheim, nous est facturé à 50 cts d'euros. Ce travail de gestion économe se poursuivra et nous permet d'appliquer un tarif de l'eau et de l'assainissement stable, enregistrant même une diminution en 2013 et en 2014.

*A signaler : les foyers pourvus d'un puits privé rejettent leurs eaux usées dans le réseau communal et ne participent pas à l'effort de la majorité des usagers.*

*Ces puits sont à déclarer en Mairie dans les plus brefs délais, selon le décret n°2008-652 du 2 juillet 2008 relatif à la déclaration*

*des dispositifs de prélèvement, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau et à leur contrôle (Cerfa n° 13837\*02).*

## Subventions et participations diverses octroyées par la Commune

### Opérations géraniums et autres fleurs.

Il a été décidé de participer à hauteur de 50 cts d'euros/par fleur chez les horticulteurs Walliser d'Ensisheim + Feldkirch et aux Serres du Florival de Raedersheim.

### Renouvellement de l'aide aux particuliers pour l'équipement en solaire thermique et photovoltaïque

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le soutien aux particuliers en leur attribuant une subvention forfaitaire de 400€ pour l'exercice 2021, pour les installations solaires thermiques et photovoltaïques.

### Subventions pour des séjours dans le cadre scolaire.

**Les subventions aux enfants de la Commune d'Ungersheim participant à des séjours dans le cadre de leur temps scolaire sont reconduites.**

- Classes vertes, classes de neige : 30€ par séjour/enfant
- Séjours linguistiques, pédagogiques : 50€ par séjour/enfant

### Bourses et prix

Les dépenses résultant des gratifications de service, allocation de vétéranisme pour les sapeurs-pompiers, les chèques cadeaux pour les stagiaires ainsi que les personnes méritantes de la commune ou autres, dans la limite de 300€ par personne.



## Demandes de subvention

### Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public (DSIL), restauration de l'Eglise Saint-Michel

Financement de projets relevant de la préservation du patrimoine public historique et culturel.

Il s'agit d'une subvention au titre du patrimoine historique et culturel donc axée sur les travaux extérieurs, de ravalement de façades.

Coût estimatif du projet : 268 904,00 € H.T.

Des aides à hauteur de 80 % de ce montant seront sollicitées auprès de la CEA (Communauté Européenne d'Alsace), la DRAC et la Région Grand Est.

### Aménagement d'une salle de sommeil à l'école maternelle

Dans le cadre de la DSIL – grandes priorités dont le thème est la création et la transformation des bâtiments scolaires. Pour un coût estimatif de 31 175 €, la Commune demande une aide de 40 % au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

### Au titre de Climaxion, installation de panneaux photovoltaïques

Dans le cadre de la mise en place d'une installation photovoltaïque en autoconsommation pour l'Épicerie, installée sur le toit des ateliers municipaux, une subvention de 1 500 € sur 12 980 € de dépenses au titre du programme Climaxion de la Région, est sollicitée.

### Rénovation de l'ancien Corps de Garde, «Wacht»

Dans le cadre de la DSIL, une demande de subvention de 15 340 € est déposée au titre du patrimoine historique et culturel donc axée sur les travaux extérieurs : gros-œuvre, charpente, menuiserie extérieure qui s'élèvent à 38 369 €. Une autre subvention de 19 962 € a été demandée à la CEA dans le cadre du Fond de soutien aux projets de proximité 2019, dont le montant des travaux s'élève à 99 810 €.

### Installation de panneaux photovoltaïques, Centre Sportif et Culturel

Coût estimatif du projet : 2 16 679,28 € /HT dont



189 679,28 € de frais d'installation photovoltaïque, 15 000,00 € de frais d'étude de la structure de la charpente, 12 000,00 € de frais de raccordement au réseau Enedis. Nous sollicitons une aide de l'état pour un montant de 86 672 € soit 40 % du total, au titre de la DSIL.

### Création d'un espace muséal

Dans le cadre du Plan de Relance, la DSIL finance les projets relevant de la préservation du patrimoine public historique et culturel, dont la thématique retenue est la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics.

L'ancienne Chapelle de la Cité du Moulin sera transformée en espace muséal (histoire des mines de potasse).

Coût estimatif du projet, phase travaux : 131 040,20 € H.T., subvention demandée de 52 416 €, soit 40 %.

### Aménagement intérieur de la Mairie et la mise aux normes d'accessibilité dans le cadre du Fonds d'Attraction des Territoires, CEA

La présente demande de subvention s'inscrit dans le cadre de la Politique de Développement Territorial, Fond d'attractivité des territoires dont la thématique suivante est de répondre aux enjeux du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

Pour l'aménagement, la mise aux normes d'accessibilité de la Mairie dans le but de mettre à disposition des salles aux associations.

Coût estimatif du projet, phase travaux : 324 200 € H.T.

La subvention demandée à la CE Alsace s'élève à 129 680 € et celle à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à 36 400 €.

## Acquisition maison située 2 place de la Mairie

La maison située au centre du village d'une surface habitable de 175 m<sup>2</sup> est à vendre. Ancien restaurant, elle est composée d'un logement au 1<sup>er</sup> étage qui est habitable. Le rez de chaussée et les combles sont vétustes et des travaux importants devront être entrepris pour assurer une rénovation complète et mise aux normes.

Se porter acquéreur de cette propriété pour un montant de 250 000 € permettra de réaliser un projet d'intérêt général porté par la Commune, la réalisation d'hébergements de type «Auberge de jeunesse». Ainsi, ce projet d'intérêt collectif, à vocation sociale serait situé à proximité du centre du village et de ses divers services existants.

M. Marc GRISS a mené une réflexion sur l'aménagement du bâtiment. Pour de l'hébergement collectif, il pourrait être composé d'environ 30 lits avec une nouvelle construction sur la dalle en rez de chaussée de la partie existante.

Le porteur du projet sera la Commune et la gestion de l'ensemble pourrait être confiée à une association soumise à TVA.

Cette opportunité de par sa situation géographique au centre du village ne se représentera plus. Le potentiel touristique de la Commune est important avec la présence de l'Ecomusée, le Parc du Petit Prince, la Route des Vins, les pistes de skis, Mulhouse et Colmar avec leurs musées ainsi que l'attrait de notre village en transition.

Sans nuire aux hébergements existants, cette acquisition permettra de renforcer le patrimoine communal en le diversifiant.

Au niveau financier et en considérant l'attractivité de la Commune (hébergements existants), sur des hypothèses de prix de nuitées à 30 € avec un coefficient de remplissage de 30 %, représentant 110 jours/an, un chiffre d'affaires de 99 000 € hors restauration peut être espéré. Les commerces du village ne pourront qu'en être dynamisés.



## Problématiques foncières liées au site de l'Ecomusée

Le cabinet d'avocats Olszak & Levy de Strasbourg est chargé de vérifier les procédures par rapport à l'application du bail emphytéotique SEM Ecoparcs concédé par la Commune en 1988.

La SEM Symbio a repris les baux emphytéotiques et la propriété des différents terrains à la SEM ECOPARCS, lors de sa cessation d'activités. Ces terrains accueillent les Loges de l'Ecomusée ainsi que la Taverne.

Le parking de l'Ecomusée est grevé d'un pacte de préférence et une parcelle de 7 ha a été sous-louée par le Symbio en faveur d'Opérarince pour un projet hôtelier.

Le secteur de l'ancienne Roselière, en protection environnementale, a également fait l'objet d'un pacte de préférence au bénéfice d'Opérarince.

Il apparaît d'une part des manquements à l'obligation d'information et de conformité avec la destination contractuelle du bail, portant sur les projets, les cessions, sous-location et baux commerciaux sur l'assiette foncière.

D'autre part, le droit de préférence de la commune a été violé lors de la cession d'une parcelle par le Symbio. Enfin, tous les projets de construction sur l'emprise du bail Ecoparcs doivent être liés au développement de l'Ecomusée.

Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour adresser au Symbio une mise en demeure visant la clause résolutoire du bail emphytéotique en lui octroyant un délai de 30 jours de :

- Lever le droit de priorité accordé à la société AEROPRINCE sur les parcelles section AP n°214/7 et n°213/7, en méconnaissance du droit de préférence de la Commune,
- Justifier de la conformité des projets, cessions, sous-location, baux commerciaux sur l'assiette foncière avec la destination contractuelle du bail, en rappelant la commune intention des parties.

## Plan Local d'Urbanisme (PLU), accord pour la reprise de la procédure par M2A

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal donne son accord à la poursuite de la procédure de révision du PLU d'Ungersheim par M2A en étroite collaboration avec notre collectivité, conformément à la Charte de Gouvernance.

## M2A, adhésion au groupement de commandes pour la vérification des bouches à incendie

Dans le cadre de son pouvoir de police générale et plus particulièrement du maintien de la sécurité publique, le Maire a la charge d'assurer la gestion des infrastructures communales de distribution d'eau servant aux opérations de lutte contre les incendies et notamment les poteaux, bouches et bornes incendie.

Afin de permettre des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des contrats pour ces prestations, la Ville de Mulhouse propose que les communes membres intéressées de M2A constituent un groupement de commandes pour la réalisation de ces prestations.



## M2A, conventions de délégation des compétences Eau, Assainissement et Eaux Pluviales urbaines avec Mulhouse Alsace Agglomération

Par délibération en date du 21 septembre 2020, le conseil d'agglomération a approuvé la délégation des compétences eau et assainissement aux communes et syndicats intracommunautaires qui en ont fait la demande, afin qu'ils l'exercent dans le cadre du dispositif de gestion existant à compter du 1er janvier 2021. La Commune d'Ungersheim continuera de gérer le service eau et assainissement complété par la compétence des eaux pluviales.

## Plan Local d'Urbanisme M2A règlement Local de publicité intercommunale, débat sur les orientations générales

Par délibération du 9 décembre 2019, le Conseil d'agglomération de m2A a prescrit l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de l'agglomération mulhousienne et défini les modalités de collaboration avec les communes et de concertation avec les acteurs concernés et le grand public.

Il a défini 6 objectifs auxquels devra répondre la nouvelle réglementation :

1. Améliorer la qualité du paysage urbain, résidentiel et d'activités, afin de renforcer l'attractivité résidentielle et économique de l'agglomération mulhousienne,
2. Intégrer les enjeux du

- développement durable
3. Préserver la trame verte et bleue
4. Protéger les secteurs patrimoniaux
5. Renforcer l'attractivité des pôles commerciaux
6. Harmoniser la réglementation, notamment sur les axes structurants de l'agglomération

## Convention de coopération décentralisée, UNGERSHEIM-NDIOB

La Commune d'Ungersheim et la Commune de Ndiob visent à renforcer la coopération entre elles, en accord avec les règles d'opération régissant chaque entité. Elles œuvrent ensemble dans des projets et programmes de coopération couvrant les secteurs d'activité, ci-après :

- la transition écologique et énergétique
- l'agro-écologie et la permaculture
- l'éducation et la formation professionnelle et la petite enfance
- la jeunesse, les sports et la culture
- la santé et la prise en compte du handicap
- les activités économiques et commerciales
- les technologies de l'information et de la communication
- l'environnement
- les actions sociales

Aucune action n'est engagée à ce jour.

## Motion pour un moratoire concernant les entrepôts de e-commerce

L'Alsace n'échappe pas à la convoitise de ces géants du e-commerce, sa position centrale en Europe et le refus des pays voisins ne fait qu'augmenter cette convoitise.

Le projet envisagé sur le ban communal d'Ensisheim prévoit 190 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts et des voiries associées pour une artificialisation globale de 16 hectares : une demande de classement ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) est en cours d'instruction et le permis de construire a été accordé le 24 juillet.

Ce projet est en contradiction avec nos politiques publiques de

préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique.

## Point divers

### Nomination d'une Citoyenne d'Honneur

Très affectée par la disparition de Mme Marie-Claire BARTSCH, la Municipalité souhaite proposer sa nomination en tant que Citoyenne d'Honneur de la Commune d'Ungersheim, à titre posthume. A la demande de la MJC «Espace le Trèfle», la salle du Dojo où se déroule la pratique du judo sera nommée «Salle Marie-Claire Bartsch» Marie-Claire fait partie de ces citoyennes dont la Commune peut s'enorgueillir pour ces 38 années passées à faire vivre et développer la pratique du Judo à Ungersheim et son implication dans la MJC.





# Territoire à Energie Positive et Croissance Verte



**Hadia Belilita**

Animatrice du programme TEPCV (2017 à 2021)  
et cheffe des services techniques

## Bilan :

Lauréate en 2017 (TEPCV), la commune a engagé 16 actions pour un montant de 3,2 M€ H.T., subventionnées à hauteur de 2,36 M€ H.T. à condition de les terminer avant avril 2020.

Pour raison de crise sanitaire, l'échéance a été prorogée en juin 2021.

Nous vous présentons de façon succincte et en photos ces actions. Par effet de levier, elles ont entraîné d'autres aides substantielles, de la part de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département, qui sont globalisés dans cet article.

### 1 - Eclairage public

Les quelques 550 points lumineux de la commune sont en LEDS, piloté par ordinateur.

Coût : 204 356,00 €

Subventions : 160 000 € (78%)

### 2 - Rénovation thermique du Trèfle en bâtiment basse consommation.

Coût : 502 957 €

Subventions : 402 357 € (80%)



### 3 - Construction d'un bâtiment à Energie Positive pour accueillir une micro-brasserie et un pressoir à fruits.

Coût : 504 780 €

Subventions : 112 500 € (22%) et 40% en attente des fonds européens FEADER)



### 4 - Construction d'une épicerie.

Coût : 502 069 €

Subventions : 311 524,5 € (62%)



### 5 - Achat de 3 véhicules électriques dont 1 minibus et installation de 2 bornes électriques à charge rapide.

Coût : 169 548,64 €

Subventions : 135 638,91 € (80%)



**6 - Collecte des déchets verts en traction hippomobile, achat d'un cheval, remorque, broyeur, épandeur.**

Coût : 36 415,83 €

Subventions : 29 132,67 € (80%)



**7 - Développement des Energies Renouvelables : installation d'une centrale photovoltaïque de 80kw sur le toit de la conserverie-brasserie et d'une éolienne domestique de 20kw.**

Coût : 221 277,91 €

Subventions : 177 022,33 € (80%)



**8 - Elaboration d'une zone de permaculture :**

«Le Jardin du Coquelicot»

Coût : 49 946,35 €

Subventions : 18 000 € (36%)



**9 - Création d'un emploi pour l'animation et le déploiement du Territoire à Energie Positive.**

Coût : 34 818,05 €

Subventions : 27 854,44 € (80%)

**10 - Etude de faisabilité d'une unité de méthanisation.**

Coût : 15 500,00 €

Subventions : 12 400 € (80%)

**11 - Création d'une mare pédagogique et d'un parc champêtre.**

Coût : 50 780,56 €

Subventions : 36 000 € (71%)



**12 - Construction d'une passerelle couverte sur le «Feldbach» et d'un abri-préau pour un four à pain.**

Coût : 90 799,17 €

Subventions : 68 000 € (75%)



**13 - Construction de deux passerelles en bois assurant la continuité de l'espace partagé piétons/cyclistes.**

Coût : 113 566,24 €

Subvention : 90 852,99 € (80%)

**14 - Création d'un Institut de la transition écologique.**

Coût : 49 486,17 €

Subvention : 39 588,93 € (80%)

**15 - Mise en place de photovoltaïque associatif sur le toit des sanitaires de la Fête du Cochon, d'un tracker pour l'amicale des sapeurs-pompiers.**

Coût : 26 375,00 €

Subvention : 18 000 € (68%)



**16-Rénovation thermique de l'école, transformée en bâtiment positif, qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.**

Coût : 629 870,47 €

Subventions : 496 810 € (79%)



## Le bilan financier et en matière de service aux habitants

Total des dépenses pour les 16 actions	Total subventions	%
3 202 547 €	2 358 082 €	73,63%

### Coût pour la commune : 844 465 - 26,37%

Ces investissements produisent de nouvelles ressources ou des économies substantielles pour la commune, pour cette raison on les dénomme à externalité positive.

### Les ressources nouvelles se calculent de la façon suivante :

«Les installations photovoltaïques sur les toits du bâtiment des quilleurs, de la salle de Musique, de l'Ecole élémentaire et maternelle, de l'Espace Le Trèfle, des vestiaires Club House des footballeurs, des ateliers municipaux, représentent une puissance de 135 kw. Les heures d'ensoleillement maximales sur l'année s'élèvent à 1 150 heures multipliées par la puissance, cela nous donne 155 250 kw/h de production annuelle. Cette dernière est vendue en moyenne à 16,5 centimes/kw/h ce qui entraîne un revenu de 26 000 €/an. Deux centrales photovoltaïques installées sur des propriétés communales : Helio Parc 68, Parc Solaire Alex, de 5 MW de puissance, assurent un loyer global de quelques 40 000 €/an.

- A cela s'additionne l'auto-consommation, 150 kw au total, soit une production annuelle, toujours avec une moyenne de 1 150 heures d'ensoleillement, de 172 500 kw/h. Autoconsommée à 85%, l'énergie permet d'éviter d'acheter la production équivalente évaluée à 18 centimes/kw/h. Avec la vente du surplus à 6 centimes, nous totalisons un gain de 28 000 euros.

- Il convient de prendre en compte les économies d'énergie réalisées du fait de l'isolation performante des bâtiments publics. Nous estimons une moins-value dans les dépenses d'énergie de l'ordre de 8 200 € par an. L'éclairage public muni de LEDs, piloté par ordinateur avec une diminution de puissance de 40% de minuit à 5h du matin, entraîne une économie de 15 000 €/an. Le remplacement des véhicules diesel par de l'électrique assortie d'une garantie d'origine, énergie renouvelable pour le remplissage des batteries, produit une économie de 8 800 € par an

- En ajoutant des équipements plus anciens : chaufferie-bois (-32 000 €/an) par rapport à une chaufferie gaz, le solaire-thermique sur le toit de la piscine (-10 000 €/an) par rapport à l'équipement précédent, nous sommes sur un total de ressources nouvelles et d'économies réalisées de 153 000 €/an.

- Les nouveaux services à la population ont été améliorés : déplacements doux sécurisés, développement d'un circuit court alimentaire local, des relais pédagogiques, intéressants pour nos enfants, etc...

Un pas supplémentaire important a été accompli vers l'autonomie alimentaire et énergétique et surtout, vers la réduction des gaz à effets de serre et de différents autres polluants.

# Etat-Civil

## NAISSANCES 2020

**LE FLO DE KERLEAU Eléna** née le 19.02.2020  
de LE FLO DE KERLEAU Mathieu et de COURAUD Sandrine

**GUTH TREMEL Manon** née le 20.02.2020  
de GUTH Alain et de TREMEL Aurélie

**EBERLE RANIERI Elia** née le 03.03.2020  
de EBERLE Sébastien et de RANIERI Angélique

**OTTENWELTER Maël** né le 04.03.2020  
de OTTENWELTER Sébastien et de MARINO Mylène

**LEFEVRE Théo** né le 01.04.2020  
de LEFEVRE David et de DRIAN Orianne

**SEGER Elena** née le 02.04.2020  
de SEGER Chris et de BAJEOT Marina

**GUIDEMANN Manon** née le 07.04.2020  
de GUIDEMANN Georges et de MEYER Mallaury

**LAROCHE Roméo** né le 23.04.2020  
de LAROCHE Jonathan et de SCHNEIDER Virginie

**KUBICKI Hugo** né le 29.04.2020  
de KUBICKI Francis et de HEYD Elodie

**LAGRANGE Sacha** né le 01.05.2020  
de LAGRANGE Benjamin et de BIHR Sophie

**LUCAS Eliot** né le 10.05.2020  
de LUCAS Théo et de BASTIEN Alix

**BURGART Néo** né le 14.05.2020  
de BURGART Patrick et de DURRWELL Valentine

**DESIR Héloïse** née le 07.06.2020  
de DESIR Maxime et de KUSTER Céline

**DOSCH Lilou** née le 10.06.2020  
de DOSCH Michaël et de CHAPIRON Séverine

**LEKLOU Lahna** née le 12.06.2020  
de LEKLOU Mathieu et de MANSOURI Karima

**PENSERINI Martin** né le 21.06.2020  
de PENSERINI Thomas et de BOESCH Elodie

**AKDENIZ Alaz** né le 30.07.2020  
de AKDENIZ Ali et de BULUT Mélisa

**SCHWANGER Livio** né le 01.08.2020  
de SCHWANGER Julien et de STILLITANO Ornella

**GOETZ Mathéo** né le 16.08.2020  
de GOETZ Stéphane et de CHAUVET Virginie

**ERRARD Auguste** né le 23.08.2020  
de ERRARD Sylvain et de SANZ Samantha

**HUEBER Robin** né le 01.09.2020  
de HUEBER Anthony et de SAGE Angélique

**LOZANOV Noah** né le 12.09.2020  
de LOZANOV Alexandre et de LACHEB Wendy

**JAEGY Eléonore** née le 22.09.2020  
de JAEGY Adrien et de BRUCKER Florence

**JAPPAIN Aloïs** né le 25.09.2020  
de JAPPAIN Maxime et de ALGEYER Gwendoline

**HEITZLER Kiara** née le 28.09.2020  
de HEITZLER Michaël et de MARMILLOT Cindy

**CAQUEUX Océane** née le 03.10.2020  
de CAQUEUX Yaël et de KECH Laetitia

**VALLET Zola** née le 08.10.2020  
de VALLET Luc et de MARCOT Charlotte

**QAZZI Bilel** né le 22.10.2020  
de QAZZI Abdellah et de DHIAIFA Sabrina

**NEYER Alice** née le 25.10.2020  
de NEYER Xavier et de PERNOT Julie

**HAEFFLER Maël** né le 27.10.2020  
de HAEFFLER Cédric et de LEROY Gaëlle-Anne

**MEYER Antoine** né le 09.12.2020  
de MEYER Guillaume et de PONTISSO Anne

## MARIAGES 2020

**Christian WAS et Séverine ROZEK**,  
mariés le 20 février 2020

**Euplio FANFARONE et Adeline FISCHETTI**,  
mariés le 6 août 2020

**Joseph ROOS et Dominique GEIGER**,  
mariés le 29 août 2020

**Pascal SCHMITT et Aurélie WENTZEL**,  
mariés le 29 août 2020

**Annuziatio CANALE et Anne STURM**,  
mariés le 17 octobre 2020

**Miguel SANCHEZ et Audrey GROTTENTHALER**,  
mariés le 18 décembre 2020

**Guillaume GROELL et Anne-Laure JOERGER**,  
mariés le 19 décembre 2020

## DÉCÈS 2020

**Marcelline WURCH née ROMANN**, décédée le 28 janvier 2020

**Marie-Claire KUENTZ née FRITSCH**, décédée le 4 mars 2020

**René SCHLOSSER**, décédé le 20 mars 2020

**Richard ROMANN**, décédé le 31 mars 2020

**Antoine KUENTZ**, décédé le 1<sup>er</sup> avril 2020

**Germaine RUOLT née GRAF**, décédée le 5 juin 2020

**Christiane SCHLUCK née SYREN**, décédée le 13 juin 2020

**Lucien KERN**, décédé le 29 juin 2020

**Alice PENCZ née WERNY**, décédée le 26 juillet 2020

**Guy COULON**, décédé le 10 août 2020

**Dimitri PERRIER**, décédé le 11 août 2020

**Adrienne LEGRAND née WILLIG**, décédée le 13 août 2020

**Christelle DUBOIS**, décédée le 31 août 2020

**Louis HANS**, décédé le 1<sup>er</sup> octobre 2020

**Josiane MARRARI née SOMMEREISEN**, décédée le 28 octobre 2020

**Jean-Claude PLANTIER**, décédé le 30 octobre 2020

**Marie-Claire BARTSCH née PEETERS**, décédée le 18 novembre 2020

**Pierre ROMANN**, décédé le 15 décembre 2020

## NOCES D'OR 2020

**Albert SCHERMESSE et Marie-Céline HABY**,  
le 27 juin 2020

**Richard WITTMER et Marie-Rose LAISS**,  
le 10 juillet 2020

**Jean-Claude PLANTIER et Yvonne RITTER**,  
le 8 août 2020

**François OSIECKI et Huguette GARCIA**,  
le 2 octobre 2020

**Jean-Louis SEGATO et Monique FISCHER**,  
le 6 novembre 2020

## NOCES DE DIAMANT 20120

**Martin KONIECZNY et Nicole SCHULLER**,  
le 18 mars 2020

**André CRUSOT et Lucienne VOELKLIN**,  
le 17 août 2020

**Jean-Martin WEINZAEPLFEN et Jeanne WOLFF**,  
le 6 septembre 2020

**Gérard FRITSCH et Aline LEISS**,  
le 22 octobre 2020

# L'épicerie Café Philo

**Ungersheim, il y a un demi-siècle encore, proposait à ses 1200 habitants de l'époque, cinq épiceries, une mercerie, une quincaillerie, deux boulangeries, quatre restaurants.**

Cinquante années après la disparition de la dernière épicerie, nous pouvons nous satisfaire de l'ouverture d'une surface de vente inédite de près de 150 m<sup>2</sup>. Une chambre froide, un bureau, des sanitaires, une petite cuisine, le tout agrémenté d'un coin «Stammtisch» totalisent 50 m<sup>2</sup> supplémentaires. Ce dernier, appelé aussi coin «café philo», servira à philosopher sur la nature et la provenance des produits.



Actuellement, la réflexion porte sur le choix du statut de fonctionnement du commerce, l'associatif prédomine par rapport à ses critères de souplesse permettant l'implication participative et citoyenne. Une autre voie reste

ouverte, celle de la coopérative, assortie dans les deux cas de figure, d'une gérance salariée. La production Bio et locale sera la norme. Dans cette perspective, afin de rendre les tarifs abordables, les produits en vrac seront privilégiés.

Le groupe de travail étudiant les différentes pistes émet le souhait que l'épicerie ne soit pas inféodée à une chaîne commerciale, dans le but de lui assurer plus de liberté. Cette autonomie entraîne des charges et des responsabilités accrues, moins sécurisantes du fait d'un approvisionnement des étals en dehors des filières habituelles. La recherche des artisans producteurs locaux ne devra pas être à l'origine d'une rupture de la fourniture ou de tarifs trop fluctuants. Sa pérennité ne sera atteinte que si en parallèle les consommateurs d'Ungersheim accordent à cette épicerie, assiduité et fidélité.

Autant d'incertitudes qui n'empêcheront pas, si le virus le permet, de prévoir pour la rentrée prochaine de septembre/octobre, l'ouverture de ce nouveau service public tant attendu par nos habitants.



# Les élus qui nous ont quittés

## Aimé MOYSES, adjoint au maire en fonction !

### Discours prononcé par le Maire lors des funérailles.

Le départ prématuré d'Aimé, un choc inattendu qui nous laisse désarmés et nous affecte douloureusement. De surcroît, cette crise du Covid empêche bon nombre de personnes qui l'ont côtoyé, qui ont connu sa gentillesse, sa bonté d'âme, sa courtoisie, d'être autour de lui pour l'accompagner vers une autre destinée.

Aimé a été mon compagnon de route, fidèle et dévoué. Ensemble, nous avons affronté maints obstacles pour les vaincre. Ainsi, à trois reprises, après trois élections, il a été élu maire-adjoint chargé de l'agriculture, des forêts et des champs, des affaires culturelles mais aussi plus récemment de la circulation routière.

Il assura sa fonction d'élu avec rigueur et conscience ayant toujours à l'esprit l'intérêt général. Sa ligne était tracée, il n'en déviait pas en ayant à cœur de démêler les conflits en collégialités. Mais avant d'en arriver là, il détectait les germes de la dissension, de l'adversité et toujours dans le partage il s'évertuait à apaiser la situation.

De tous les combats mais aussi de tous les succès, l'homme au triomphe modeste restait toujours discret mais surtout humble, l'une des grandes caractéristiques des valeurs chrétiennes. Il apportait en



municipalité, la contrepartie à l'emportement, à l'exubérance, un discernement calme et tranquille, la vision d'un agriculteur pétri de bon sens. Il a compris que notre démarche à Ungersheim, de recherche de l'autonomie alimentaire était nécessaire et qu'il fallait s'y atteler. Lorsqu'il apparaît dans le film sur Ungersheim «Qu'est-ce qu'on attend?», il raconte son ressenti avec spontanéité et clarté, avec une belle assurance et une honnêteté qui lui ressemblent tellement. Lorsqu'à l'avenir, nous nous poserons des questions difficiles, complexes, nous continuerons à faire appel au bon sens d'Aimé, nous l'interrogerons en nous fondant, nous appuyant sur l'une ou l'autre de ses répliques, ses réflexions, évoquant une de

ses réponses éclairantes sur tel ou tel sujet, ainsi il restera vivant parmi nous.

Aimé nous laissera également la trace d'une ponctualité légendaire synonyme d'attachement aux choses bien faites.

Ainsi, en reprenant la ferme familiale, il a conduit méthodiquement, avec constance et fermeté l'exploitation pour devenir un outil moderne et performant. Visionnaire à sa façon, il a remarqué les changements climatiques qui s'opèrent insidieusement, lentement... normal, les agriculteurs sont très près de la nature et pour cette raison, il a activement adhéré au programme de la transition écologique qui fait la renommée d'Ungersheim. Humaniste, il incarnait réellement

ces valeurs, lui qui a été l'un des protagonistes à l'origine des Jardins du Trèfle Rouge, était un réel artisan de la paix sociale ayant à cœur à offrir une seconde chance à un public plongé dans la solitude et la détresse, à travers le travail de la terre.

Ce ne sont pas des éloges d'un discours de départ, mes propos reflètent vraiment le parcours vie d'un homme au grand cœur, qui voulait participer à la vie publique, se consacrer aux autres, de façon désintéressée, avec une passion réservée, une exaltation dissimulée. Certes son enveloppe charnelle nous a quittée, nous avons perdu un compagnon, un ami cher, mais son empreinte continuera à nous guider, sa flamme à nous éclairer, son esprit à nous rassurer.

# Richard Romann fauché par le virus du Covid 19

**Richard avait la fibre associative chevillée au corps, d'abord footballeur, puis quilleur, il se consacra tout au long de sa vie à des degrés divers, à une participation active à la Fête du Cochon.**

Au sein du FCU, il comptait parmi les footballeurs émérites des heures de gloire du Club. Joueur pendant de longues années, il deviendra plus tard dirigeant, puis tiendra les cordons de la bourse de l'association en tant que trésorier, oeuvrant de fait dans la fête du cochon, lorsque le football-club était association «pilote».

Depuis l'origine, en 1968 jusqu'en 2019, il répondit présent à l'organisation ou à la participation à la Fête du Cochon. Il s'adonna aussi avec motivation au jeu de quilles, intégrant l'association Bon Bois, apportant une satisfaction supplémentaire à ce besoin d'altérité, de contact avec les gens. La camaraderie restera toujours son fil conducteur, lui qui a fait toute sa carrière professionnelle aux Mines de Potasse d'Alsace, syndiqué et organisé de première heure comme l'étaient à l'époque toutes les classes laborieuses. Il gardera le sens de la loyauté,

le goût de l'histoire de nos racines et adhéra pour y œuvrer à la société d'histoire «Les Amis du Vieil Ungersheim». Ainsi, ses appartenances multiples au tissu associatif d'Ungersheim, le caractérise comme une figure incontournable d'un engagement total et désintéressé.

Imprégné par la dynamique villageoise créatrice de lien social, cela correspondait idéalement à ses convictions qui le mettait en phase avec sa personnalité.

D'un tempérament affable, il recherchait la présence physique des autres et s'évertuait à rendre service avec respect et générosité.

C'est donc sans ambages qu'il s'engagea de fait dans la vie publique en se présentant aux élections municipales dès 1983. Le succès sera au rendez-vous en 1989 où il fut élu au premier tour, il restera fidèle à ses valeurs, à ses orientations politiques, dévoué dans l'exercice de sa mission. Elu brillamment à trois reprises, il accomplira sa mission jusqu'en 2008. Il intégrera plus tard la société d'histoire «Les Amis du Vieil Ungersheim», outre sa participation tous azimuts, sa tâche consistait à collecter les actualités.

Son caractère tantôt bonhomme un brin taquin, tantôt sarcastique mais sans méchanceté, a engendré en retour une sympathie générale, non feinte et un cercle d'amis omniprésents. Malheureusement, la crise du Covid, première vague interdisant tout rassemblement, empêcha son entourage, ses

collègues et amis nombreux, de l'accompagner dans sa dernière demeure. Elle relégua à sa portion congrue toute manifestation de compassion. Tous ceux qui l'aimaient, qui l'appréciaient, ont dû se contenter d'une pensée, d'un recueillement, d'un écrit fugace, loin de la préoccupation essentielle de Richard de son vivant, de prôner, de privilégier et de pratiquer encore et toujours la rencontre humaine, le partage, la fraternité.

Nous garderons de lui l'image d'un garçon stoïque et courageux face à la maladie

handicapante qui le harcelait, maniant l'humour, un tantinet provocateur mais de façon positive, hérité de la culture minière, soucieux d'apporter son concours, son aide inconditionnelle, empreint d'amitié en quête permanente du lien affectif.

Pardonne-nous Richard d'avoir été obligés de t'abandonner pendant tes derniers moments de vie, contraints par cette terrible épidémie à te laisser partir seul, toi qui recherchais sans cesse de la compagnie, toi qui aimais tellement les gens. Adieu l'AMI !



# Carnet nature

## L'ortie une alliée qui a du piquant...

Selon une légende Amérindienne, le Créateur de toutes choses donna la vie à une petite plante dorée dont la vocation était de soigner le sol, les autres plantes, les animaux et les êtres humains. Cette plante soignait tant de maux que les animaux et les humains en usaient sans ménagement jusqu'à mettre la survie de la plante en danger. Affolée, elle appela le Créateur à son secours. Pour la protéger il eut l'idée de lui faire porter une robe et des fleurs d'un vert très banal et de l'armer d'un manteau de dards urticants où il avait concentré un produit aux pouvoirs thérapeutiques très puissants. A partir de ce jour-là, les humains et les animaux utilisèrent la plante avec discernement et l'Ortie pu prospérer sereinement.

### Mais quelles sont donc les vertus de l'Ortie ?

#### Elle est nourricière et épuratrice.

Les Orties concentrent dans leurs tissus des éléments minéraux tels que l'azote, le fer ou le potassium qu'elles puisent dans le sol. Quand elles se décomposent elles libèrent ces précieuses substances et les rendent assimilables par les micro-organismes du sol et par les autres végétaux. L'Ortie tire profit des sols trop riches en nitrates et en phosphates et leur rend leur équilibre initial. La récolte des



orties destinées à la confection de repas, de mulch ou d'extrait d'Ortie se fera dans des lieux sains exempts de désherbants et de pesticides. L'Ortie, tonique et reminéralisante a longtemps été consommée dans toute l'Europe. Il faut la faire cuire pour neutraliser ses piquants. On peut en faire des soupes, des quiches, des soufflés, de la gelée... en utilisant de préférence les plantes jeunes et tendres (avril-mai) ou en ne récoltant que les pousses terminales. Pensez aussi à garder l'eau de cuisson riche en minéraux pour en faire un bouillon.

Tous les animaux de la ferme de la poule à la vache peuvent profiter de la teneur élevée en éléments minéraux et en protéines de l'Ortie : 12,8 % de protéines contre 5,4 % pour le foin. Les vaches, chevaux, chèvres et moutons consommeront la plante à la pleine maturité des graines car à ce stade-là les dards sont en partie desséchés et les animaux profiteront des propriétés vermifuges des graines. L'Ortie accroît la production de lait chez la vache et favorise la ponte chez les poules.

#### L'Ortie a des propriétés médicinales.

Les nombreux principes actifs de l'Ortie permettent de lutter contre les ongles cassants, la chute des cheveux et contre l'acné. L'ortie est dépurative. C'est un excellent fortifiant qui permet de corriger l'anémie. Son effet reminéralisant permet de lutter contre l'arthrose, les rhumatismes et de soulager les cartilages usés. Elle permet aussi de régulariser le sommeil et de le rendre plus réparateur. L'Ortie favorise la concentration et apaise l'anxiété et la déprime....

#### L'Ortie et le jardinier

L'extrait d'Ortie ou purin d'Ortie est un élément indispensable pour le jardinier bio. Il s'utilise soit comme stimulant de fertilisation,



Petite tortue



Robert le diable

soit comme stimulant des défenses naturelles des plantes face à certaines maladies ou certains parasites.

#### Comment fabriquer son extrait d'Ortie ?

Utiliser de préférence des récipients en inox ou en plastique. Mettre 1 kg de plantes fraîches dans 10 l d'eau de pluie ou de source non traitée. Surveiller attentivement la fermentation. Brassez tous les deux jours : de nombreuses petites bulles remontent à la surface. Lorsque les bulles ne sont plus présentes la fermentation est achevée et la putréfaction va commencer. Il faut alors rapidement filtrer la préparation, remplir les bidons et les ranger à l'abri de la lumière et des chocs thermiques. Le processus de fermentation prendra de 5 à 10 jours en fonction de la température ambiante.

Diluer l'extrait de 3 à 5 % pour un traitement foliaire et de 10 à 20 % pour un arrosage au sol. *Attention l'extrait pur se comporte comme un désherbant temporaire.*

Utilisez l'extrait tôt le matin ou en fin de journée (jamais par temps chaud et sec) sur des plantes convenablement alimentées en eau.

L'extrait d'Ortie stimule la croissance des végétaux, renforce les défenses des plantes face aux maladies et aux invasions de parasites, facilite la cicatrisation des tissus abîmés par la grêle et lutte contre la chlorose et les carences minérales.

L'Ortie active la dégradation des déchets organiques et permet d'obtenir un compost de

meilleure qualité. Les jardiniers enfouissent une poignée de feuilles d'Orties au moment de la plantation des tomates et des pommes de terre pour les protéger du mildiou...

#### L'Ortie, une nurserie à papillons.

La Petite Tortue, le Paon du Jour, le Robert le Diable, la Carte Géographique et le Vulcain recherchent tous des feuilles d'Orties pour y déposer leurs œufs. Les chenilles se nourriront des feuilles d'Orties en recrachant les poils urticants. Attention lors des cueillettes à ne pas détruire les pontes des papillons qui se font de plus en plus rares !

Compte-tenu de toutes les qualités de l'Ortie en conserverez-vous un carré au fond de votre jardin ?

Pour aller plus loin :

- «Les secrets de l'ortie»  
B. Bertrand  
Editions de Terran
- «Purin d'ortie & compagnie»  
B. Bertrand, J.-P. Collaert,  
E. Petiot  
Editions de Terran
- «Saveurs d'ortie»  
livre de recettes culinaires  
A.-J. et B. Bertrand Editions  
de Terran
- «L'ortie, une vraie peste ?»  
Dossier de la revue  
«La Salamandre» n° 178
- «Le livre des bonnes herbes»  
P. Lieutaghi  
Editions Actes Sud

Texte : Béatrice Chomik  
Photos : Pascal Chomik



# Projet : TèRe (Terre Résiliente)

## Extension du périmètre de cultures biologiques autour de la ferme du Jardin du Trèfle Rouge par la création de nouvelles filières Bio et locales

### La terre nourricière

*Celle que tout un chacun veut s'accaparer et qui tout compte fait, ne nous appartient guère. Nos ancêtres lui ont témoigné le plus profond des respects. Ils l'ont soignée, bichonnée, transmise de générations en générations, toujours en bon état. Aujourd'hui, nous en sommes les dépositaires, nous prenons conscience que nous ne sommes que de passage alors que la Terre reste, figée dans le temps et l'espace. Nous avons le devoir de la respecter afin de la léguer à nos enfants, vivante et généreuse, indemne et fertile. Elle mérite que nos héritiers lui*

*accordent le même respect afin qu'elle poursuive sa mission première, nourrir les hommes, préserver nos écosystèmes qui nous maintiennent en vie.*

La démarche prospective implique une commune, des agriculteurs, un territoire !

Autour d'un noyau central matérialisé par la ferme du Jardin du Trèfle Rouge, son exploitation maraîchère bio de 8 hectares et l'ancien carreau minier renaturé, devenu un réservoir biologique remarquable de 10 ha, une politique d'extension de l'agriculture biologique s'esquisse.

L'objectif consiste à supprimer sur ces bassins versants de zones de captage, l'utilisation d'intrants chimiques de synthèse, de protéger cours d'eaux et nappes souterraines. Cette bifurcation suppose la prise en compte de la question économique pour les agriculteurs céréaliers. La création de nouvelles filières répondant à des critères de rentabilité s'impose. De surcroît, doit être abordée l'utilisation sobre de la ressource en eau.

## Les filières préconisées

**La filière du chanvre est préconisée.** Une seule plante, peu gourmande en eau qui à travers ses différentes composantes peut Nourrir, Soigner, Vêtir, Construire !

- Une plantation expérimentale destinée à pourvoir les constructions avec du chanvre, vient de démarrer.
- Une étude de faisabilité est lancée pour l'extraction de l'huile
- La filière textile s'avère prometteuse ainsi que la transformation en galettes de céréales
- Son utilisation en phytothérapie ouvre une voie supplémentaire

**La filière des légumineuses** sera une autre piste : les variétés de pois, de lentilles, de haricots secs

**La filière des céréales maltables**, orge, épeautre, avoine, seigle pour alimenter la malterie et du houblon pour la brasserie.

**La filière des céréales panifiables** à partir de semences anciennes, dont le Kernza, céréales résistantes, nutritives, sans irrigation ni fertilisants.

**La sylphie**, autre plante privilégiée, apporte un excellent carburant pour la méthanisation et dont les tourteaux peuvent être utilisés pour le bétail.

Ce programme dépend de l'installation et du développement d'ateliers de transformation, malterie, huilerie, conserverie et de la méthanisation.

Il se conçoit aussi par le déploiement de la zone bio dans un rayon de 1 km autour de la ferme du Jardin du Trèfle Rouge. L'expérimentation de ces filières en donnant des résultats positifs finira par convaincre les agriculteurs conventionnels d'adhérer à la concrétisation du projet.

Le périmètre concerné est amené à s'étendre, particulièrement à proximité des habitations, puisqu'il s'agit d'une agriculture sans pesticides.



# Une autre façon d'habiter : la «Tiny House»

Certains grands conquérants ou plutôt d'éminentes dictatures s'accordaient à dire et à faire que la mise au pas d'une population, d'une ethnie, la suppression d'une culture, passe en priorité par l'éradication de la langue. La langue alsacienne particulièrement dans le Haut-Rhin, n'est plus transmise des parents aux enfants, ce qui accélère sa disparition. Ce n'est plus qu'une question de poignées d'années. La langue française quant à elle, paradoxalement à l'origine de l'éradication de l'alsacien, est de plus en plus rognée par des mots anglais représentant une mode, une forme de snobisme. Cette introduction permet justement de pointer le titre anglophone que nous utilisons pour expliquer ce nouveau mode d'habitat qu'on appelle aussi «réversible» car mobile.

## Une maison minuscule

Ce type de logement «minuscule» en traduction française, répond à un souhait d'une catégorie de la population désireuse de se débarrasser de tout ce qui est superflu dans notre système de consommation excessif. Aller à l'essentiel, ne stocker que le strict nécessaire, s'assurer un toit, certes, mais dans une maison réduite qui n'offre que l'espace indispensable pour vivre normalement sans excès. Une maisonnette autonome en eau et



en énergie, en symbiose avec la nature, un vrai rêve de ce point de vue. La problématique consiste à trouver un terrain accueillant. Même sans viabilisation exigée, l'implantation doit quand même s'inscrire dans quelques règles d'urbanisme. L'alimentation en eau se pratique à partir de l'eau de pluie, l'utilisation de toilettes sèches permet un assainissement des eaux grises non contraignant et autonome, l'électricité est produite par le soleil et stockée en batteries et le chauffage au bois suffit largement pour un volume très restreint et bien isolé.

## S'kleina Hisla

Et pour finir, le dernier chapitre sera

intitulé en alsacien, littéralement «Une petite maison». Décliné en trois langues, ce logement, sobre et salubre, nous a permis une approche linguistique et de cibler la lente mais irrémédiable dilution des cultures locales par une généralisation de la communication technique dans un contexte de mondialisation. Dorénavant, dans ce magazine, nous nous évertuerons à traquer les mots anglophones en nous inspirant du savoir-faire en la matière de nos cousins Québécois.

L'habitat «réversible», autre appellation, sujet de l'article, relève d'une réflexion sociétale qui s'interroge sur la finalité du consumérisme.

Un fonctionnement qui insidieusement a pris le dessus sur toute recherche spirituelle «incarnée» dans une reconnexion à la nature. Ce sont très souvent les jeunes générations, refusant de participer à la destruction de nos écosystèmes, qui s'engagent dans cette voie pionnière dans la quête d'une société plus économe et plus fraternelle.

Ces «Kleina Hisla» (petites maisons) ouvrent le champ d'une expérimentation, appelée aussi «minimaliste» qui sort des sentiers battus et à ce titre, doit nous interpeller sur notre devenir, sur la préservation de nos biotopes et sur le regard de l'autre.

Ainsi, le couple sur la photo, Gaël et Océane, a obtenu l'autorisation de s'installer sur le site Champré, momentanément libre, dans l'attente de la 2<sup>e</sup> tranche de l'Eco-Hameau. Ces jeunes, qui continuent d'exercer leurs métiers respectifs, s'inscrivent totalement dans la démarche de la sobriété heureuse, de la fraternité, modèle développé à Ungersheim depuis plusieurs années, en contribuant à différents travaux communaux.



## Démarches d'urbanisme

La Commune d'Ungersheim est régie par le Règlement National d'Urbanisme, RNU.

Il s'agit de l'ensemble des dispositions à caractère législatif et réglementaire applicables, en matière d'utilisation des sols sur une commune ne disposant pas de document d'urbanisme, ce qui est le cas d'Ungersheim. Ces règles concernent la **localisation, la desserte, l'implantation**, etc... (cf. articles R. 111-1 à R. 111-51 du code de l'urbanisme).

### L'application du RNU a deux conséquences majeures :

L'application de la règle de la constructibilité limitée : l'article L. 111-1-2 du code de l'urbanisme fixe la règle de la constructibilité limitée, dont le but est d'éviter la réalisation d'un habitat dispersé («mitage des campagnes») et un développement des petits bourgs et hameaux en «tache d'huile». Cet article peut servir de base au refus de construire sur les parcelles situées à l'extérieur du bourg ou de ses hameaux.

### La soumission des décisions d'urbanisme au Préfet :

Obligation de recueillir un avis conforme pour les demandes de permis de construire ou les déclarations préalables.

### Démarches à effectuer

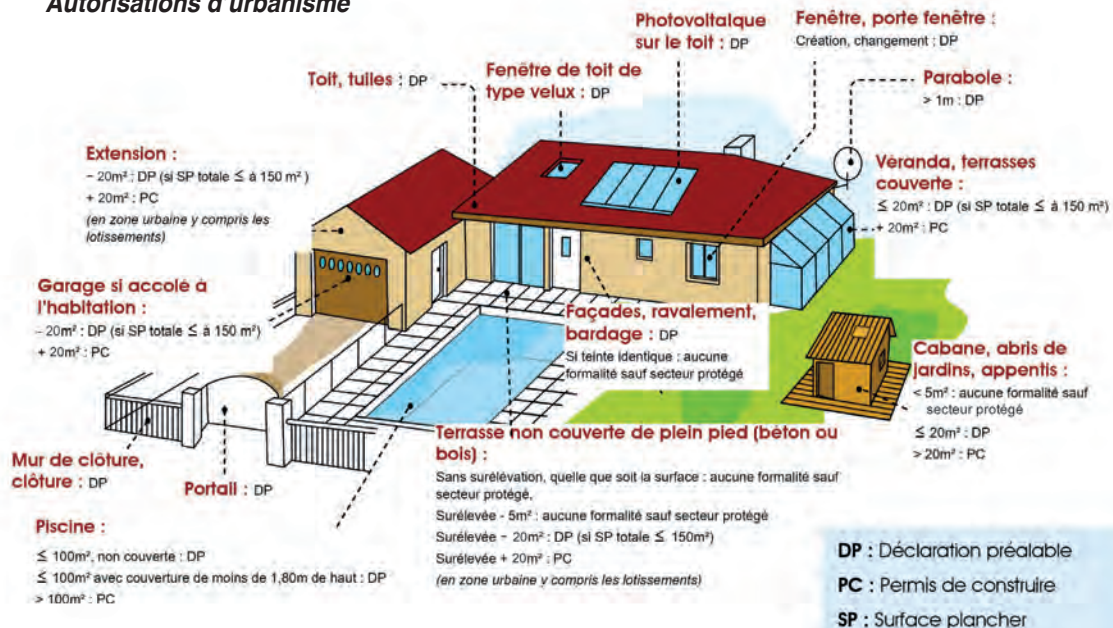
Voici quelques indications qui pourront vous renseigner à propos des principales démarches à effectuer :

- Si votre projet fait entre 5 et 20 m<sup>2</sup> : une déclaration préalable suffira.

- Si votre projet fait plus de 20 m<sup>2</sup>, de même dans le cas d'une extension à l'habitation principale : il faudra alors déposer une demande de permis de construire.
- Vous réalisez des travaux sur une construction existante en créant ou modifiant les ouvertures (fenêtres, portes...), en effectuant un ravalement de façades ou une isolation extérieure : une déclaration préalable est nécessaire.
- Vous installez un mur de clôture et/ou un portail : il s'agira d'une déclaration préalable.
- Vous projetez la construction d'une piscine fixe de moins de 100 m<sup>2</sup> sans couverture : déclaration préalable.
- Pour une piscine aux dimensions identiques mais avec une couverture fixe ou une couverture modulable de plus de 1.80 m de hauteur : un permis de construire devra alors être déposé.
- Pour l'installation d'une caravane de moins de 20 m<sup>2</sup> sur un terrain autre que la cour de votre maison plus de trois mois, consécutifs ou non : déclaration préalable.
- Pour l'installation fixe d'une caravane de plus de 20 m<sup>2</sup> dans votre cour (suppression des roues) : permis de construire si elle reste plus de trois mois.
- Si votre projet fait moins de 5 m<sup>2</sup> : aucune demande n'est à effectuer en mairie, mais le projet devra tout de même respecter les règles d'urbanisme.

Les formulaires de demande et les démarches à effectuer avant et après l'obtention d'une autorisation d'urbanisme, sont consultables et sont à télécharger à la rubrique «urbanisme» du site «Service-public.fr», en suivant le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

### Autorisations d'urbanisme



## Projet d'unité de méthanisation

La commune dans sa recherche d'autonomie énergétique et alimentaire a été saisie d'une demande d'installation d'une unité de méthanisation. Déjà armés par une étude datant de 2018 qui avait conclu à la faisabilité d'un tel projet, vos élus instruisent cette possibilité avec méticulosité.

Un projet précédent avait été instruit, auquel nous n'avons pas donné suite du fait d'un «risque de nuisances potentielles par l'utilisation de lisier de porc». Ce projet est actuellement en voie d'installation à Munchouse après avoir transité un moment donné par Pulversheim.

### Un mode opératoire innovant

Actuellement en phase d'instruction du permis de construire, le méthaniseur sur Ungersheim répondra à un système en dépression appelé «filière sèche».

Fonctionnant en circuit fermé, il n'utilisera pas de lisier de porc, très odorant au demeurant, mais valorisera essentiellement les pailles des céréales, les cannes de maïs, les cultures

intermédiaires et un essai de plante très méthanogène, n'utilisant ni pesticide, ni engrais chimique et pas d'irrigation, la Sylphie. Les produits fermenteront sous pression, en circuit fermé et une partie du digestat sera réintroduit en début de cycle assurant ainsi un apport continu de bactéries activatrices de la fermentation. Relativement propre, ce mode opératoire n'engendre pas de nuisances olfactives. Un partenariat étroit avec les agriculteurs, éleveurs locaux, demeure la pièce essentielle de la réalisation de ce projet. L'apport de matières organiques dans le méthaniseur, provenant des terres agricoles, génère, après digestion, un résidu naturel appelé digestat qui retournera à la terre pour amender utilement les sols selon un plan d'épandage. Ces étapes, dûment formalisées, conditionneront la réussite de l'opération.

Lorsque l'ensemble des éléments sera réuni, projet technique, lieu d'implantation précisé, les énormes financements promis, 6,8 M€, une réunion publique sera programmée pour informer, débattre et recueillir les avis des habitants.

Le Biogaz produit dans cette unité atteindra l'équivalent de la consommation d'Ungersheim, industrie comprise.



## Taxe d'aménagement et redevance d'archéologie préventive

Toutes les informations utiles concernant la taxe d'aménagement et la redevance d'archéologie préventive sont disponibles sur le site «Service-public.fr», en suivant le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23263>

## Occupation du domaine public

L'occupation du domaine public (échafaudage, benne, ...) doit impérativement faire l'objet d'une autorisation délivrée par le Maire.

Il est recommandé d'adresser la demande au moins 15 jours avant la date effective des travaux.

Pour ce faire, dès que les dates d'intervention sont connues, il suffit de se rendre en Mairie afin de communiquer les dates ainsi que le lieu des travaux.

Un arrêté municipal est ensuite signé par le Maire autorisant l'occupation du domaine public, étant précisé que l'arrêté peut restreindre l'occupation du domaine public notamment pour des raisons de sécurité.

## Voisinage

Vous trouverez des renseignements sur les questions de voisinage sur le site «Service-Public.fr» : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N356>

Concernant les nuisances sonores, un arrêté municipal prescrivant la lutte contre les bruits du voisinage est consultable en Mairie (arrêté n°12/2000 du 28/06/2000)

## Contacts

Le service d'Urbanisme de la Commune reste à votre disposition :  
au 03 89 62 62 33, Katia SCHIRMER  
ou 03 89 62 62 35, Valérie ROMANN  
ainsi que par mail [mairie.ungersheim@wanadoo.fr](mailto:mairie.ungersheim@wanadoo.fr)

## Collecte des déchets

Lors de la collecte des ordures ménagères les containers sont chargés de déchets volatiles (essentiellement cendre de cheminée). Ces déchets jetés en vrac occasionnent une gêne importante pour les agents chargés de la collecte. En effet, les particules ainsi projetées au visage des agents engendrent des risques pour leur santé.

**Ce type de déchets doit être conditionné en sacs dans les bacs et non en vrac.**

Merci pour eux.

## Stationnement

Nous constatons des problèmes de stationnement régulièrement. Il est rappelé que chaque maison individuelle doit prévoir deux places de stationnement et l'interdiction de stationner sur les trottoirs et les massifs.

## Achat d'un minibus électrique

La commune lauréate des Territoires à Energie Positive et Croissance Verte avait opté en 2017 pour le remplacement de son parc de véhicules à énergie fossile par des engins électriques. Dans un premier temps, trois utilitaires Nissan viennent remplacer ou compléter la flotte, suivi depuis début d'année par un minibus 9 places de marque Mercedes.

Lors des premiers appels d'offres en 2017 et 2018, il n'existait sur le marché aucun transport collectif électrique 9 places. Cela explique la longue attente et grâce à la bienveillance du Ministère de la Transition Ecologique, l'échéance d'obtention de la subvention a été prolongée d'une année supplémentaire. Pour un montant de près de 54 000 € HT, la subvention s'élève à 43 200 € financée par l'Etat.

La fonction de ce petit bus consistera à l'évidence à favoriser le transport collectif. Rejoindre par le train, via la gare de Raedersheim, Bâle, Mulhouse, Colmar ou Strasbourg relève d'un choix d'un bon nombre d'usagers d'Ungersheim. Le petit bus contribuera à cette liaison.

Parfois, les déplacements des jeunes sportifs s'organisent en voiture privée. Le petit bus apportera 9 places supplémentaires au classique co-voiturage. Au-delà de ces considérations pratiques, l'électricité utilisée à partir des bornes de charge rapide à Ungersheim sera d'origine 100% renouvelable, assurant un déplacement à très faible empreinte carbone.



## 2 Bornes de charge rapide pour 4 véhicules électriques

### Bornes 50 kw

Ce type de bornes a été choisi par rapport à sa polyvalence, permettant entre autre une charge rapide. Implantées sur la place du village et l'Espace Le Trèfle, des lieux privilégiés de par leurs stationnements courts, d'une part pour se restaurer ou effectuer ses courses, d'autre part pour participer à des activités sportives, culturelles ou associatives. Pendant ce laps de temps, la borne peut charger les batteries de deux véhicules simultanément en donnant jusqu'à 125 kms d'autonomie supplémentaire au véhicule, en 30 minutes.

Ces bornes sont compatibles avec tous types de véhicules grâce à ses trois câbles. Conçues avec des câbles auto-rétractables, elles assurent une gestion intelligente, le raccordement au réseau est optimisé grâce au stockage d'électricité intégré.

La provenance de l'énergie est garantie d'origine renouvelable.

Le service gratuit prendra fin le 1<sup>er</sup> octobre.



## Un terrain multisports pour les jeunes !

Selon une ancienne demande d'un comité de jeunes adolescents pour la création d'un «City stade» (terrain multisports), la commune se doit de répondre positivement. La principale problématique résidait dans la recherche d'un terrain adéquat 35 mètres de long sur 18 mètres de large, soit 630 m<sup>2</sup>, ni trop près des habitations, ni situé en pleine campagne. L'endroit prédestiné pour accueillir cette surface sportive, pour un coût de près de 50 000€, se trouvait idéalement à proximité du groupe scolaire, piscine et du terrain de foot. Malheureusement, la présence d'un réseau de chaleur d'une part et la faible surface offerte d'autre part sur un autre secteur, rendent compliquées son implantation.

La recherche d'un troisième site, moins contraignant, solutionnerait la question du lieu, sans pour autant donner satisfaction à la fois aux jeunes du village et aux enfants de l'école, mais nous gardons bon espoir.



## Skate parc

Le skate parc installé entre la caserne des sapeurs-pompiers et le lotissement «La Prairie», très fréquenté par les enfants du village et d'ailleurs, occasionne malheureusement du fait de sa proximité, des désagréments indéniables auprès des riverains. Il fut déplacé à son emplacement d'origine, exactement là où il était implanté pendant plus de 10 ans, suscitant d'autres réactions hostiles. De ce fait, la municipalité dans un souci d'équité, réfléchit à un site derrière l'entreprise «Lux Eléments» à l'abri des merlons de terre pour un troisième déplacement.



## Arrosage automatique pour le terrain de football

Jusqu'à présent le terrain principal de football bénéficiait d'un arrosage par une lance d'arrosage actionnée par un enrouleur soutirant l'eau d'un puits d'une profondeur de 15 mètres. Ce système onéreux quant à sa durabilité, des pannes nombreuses, achat de nouveaux matériels, méritait un changement radical de fonctionnement.

Il a donc été décidé de s'orienter vers l'enfouissement d'un réseau qui quadrille le terrain, muni de buses qui selon un programme pré-établi, se soulève pour irriguer bénéfiquement la surface sportive. L'avantage se mesure par une utilisation plus parcimonieuse de l'eau et par un arrosage plus doux et plus imprégnant.



## L'éco pâturage

L'éco-pâturage est tout d'abord une solution idéale pour la tonte d'espaces verts vastes et comprenant des zones difficilement accessibles : un petit troupeau de moutons ou de chèvres s'en accommodera bien mieux que les équipes techniques à l'aide de leurs tondeuses et débroussailleuses. En termes de charge de travail et de confort, il faut ajouter que l'éco-pâturage permet d'éviter la production et l'évacuation de déchets verts, et qu'elle épargne aux équipes techniques le bruit des engins.

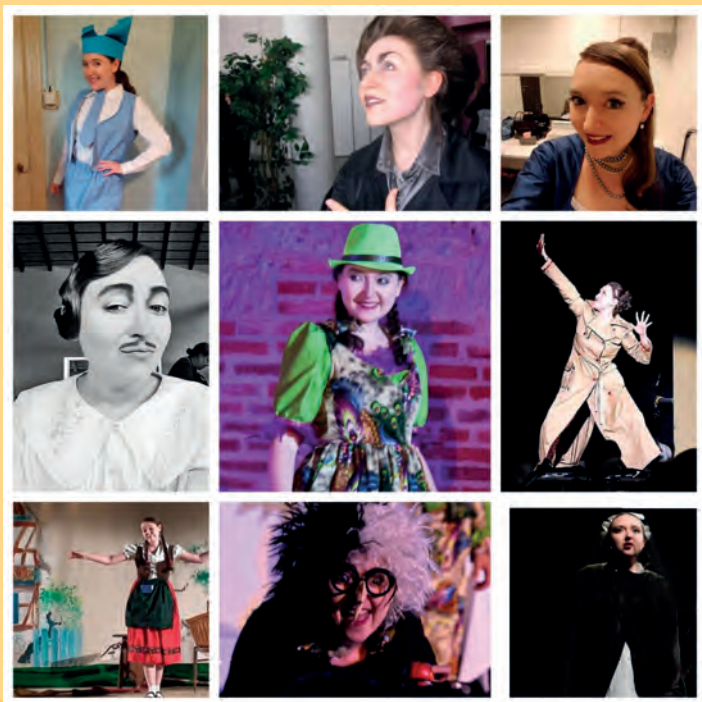
En ce qui concerne la préservation ou la restauration de la biodiversité locale, faire paître un troupeau présente aussi des qualités non négligeables. L'action des animaux permet d'endiguer le développement d'espèces envahissantes et de favoriser une plus grande hétérogénéité de la flore locale.

L'éco-pâturage s'est par exemple révélé être un fabuleux outil contre le développement de la verge d'or du Canada, le datura, le robinier, le peuplier, des espèces qui ont colonisé les espaces verts de ce terrain et qui sont très difficile à maîtriser avec des moyens conventionnels. De plus, les déjections des animaux jouent un rôle fertilisant puissant et créent des micro-habitats précieux pour le développement de champignons notamment.

**L'éco-pâturage a aussi un bénéfice économique, il n'y a pas de budget à consacrer aux réparations mécaniques. Il faut bien évidemment prendre en compte la santé et le bien-être des animaux, mais ce sont les bergers qui veillent à cela. Quant au coût du service, il est moins élevé que la tondeuse, la débroussailleuse, avec tous les frais annexes (achat de matériel, réparation, mains d'œuvres...), jusqu'à trois fois moins chère selon les différentes communes.**



# Marie Bochelen : une diva aux mille facettes !



Un visage de poupée, des grands yeux pleins de malice, un sourire fin, un brin facétieux, de la grâce et de l'énergie à revendre, c'est ainsi que l'on pourrait décrire Marie Bochelen, artiste aux multiples facettes.

Passionnée de musique et de chant depuis sa tendre enfance, c'est tout naturellement qu'elle s'est tournée vers le monde du spectacle imprégnée de l'envie énorme de partager avec son public toutes les formes d'expression musicale.

Au départ, ce fut un engagement vers le chant lyrique, qui lui colle toujours à la peau. Sa fabuleuse voix lui permettant de chanter toutes les tonalités, elle s'est ensuite jetée à corps perdu dans la comédie musicale avec l'espoir immense, de décrocher un rôle... un rôle dans lequel elle pourrait se transcender, s'épanouir et démontrer son incroyable talent. Oui, Marie a du talent et sait séduire par l'expression de son corps et de sa voix exceptionnelle. Son charisme transpire lorsqu'elle se produit et de par son visage, très expressif, vous pourrez soit rire, soit pleurer. Elle est ainsi, Marie, spontanée, naturelle, solaire et très délicate...

Le COVID a mis fin à la concrétisation de certains projets mais pas à ses rêves... La volonté de pouvoir à nouveau évoluer sur les scènes locales, nationales voir internationales reste intacte.

Sa performance dans l'émission «**The Voice**» sur TF1 pour laquelle elle a été sélectionnée en 2020, après plusieurs castings, a marqué les esprits. Tous ses fans étaient ravis sur leur écran en croisant les doigts. Arrivée en fin de concours, la qualification ne s'est pas faite, mais la prestation était parfaite ! Gageons que ses qualités artistiques et la sincérité de ses

propos ont marqué les esprits ce qui laisse présager contacts et contrats. D'ailleurs, une sélection est en cours pour participer à l'émission «La France a un incroyable talent» sur M6.

***Pour mémoire, Marie, citoyenne d'Ungersheim, a endossé le rôle de Marianne, symbole de la France, de sa libération, de la liberté tout court... lors du Son & Lumière organisé par la commune en partenariat avec les associations locales, elle avait alors 20 ans. Son sourire et sa présence ont illuminé cette magnifique réalisation qui restera dans le cœur des Ungersheimois !***

Son parcours est impressionnant. On retiendra qu'elle a obtenu un Master Recherche Musicologie avec mention et bourse de mérite, ainsi qu'un Master Enseignement en éducation musicale et chant choral. Précisons qu'elle est passionnée également par l'enseignement et intervient depuis 2010 comme professeure de chant, de piano et de théâtre dans des écoles de musique.

En plus du chant et de la musique elle a également suivi une formation aux claquettes, à la comédie musicale et au Jazz. D'ailleurs elle fait partie du Big Band Jazz de Mulhouse.

Ses rôles sur scène sont nombreux et prestigieux notamment le **rôle de La Marâtre** (mezzo-soprano) dans l'opéra contemporain Delphin Pouloupeau de Serge Gandolfi à l'Opéra National du Rhin sous la direction du compositeur, le **rôle d'Oreste** dans la belle Hélène d'Offenbach à Sion, le **rôle de Véronique** dans l'opéra Le docteur Miracle de Bizet à Lausanne, le **rôle de Annina** dans la Traviata de Verdi, le **rôle de Papagena** dans la flûte enchantée de Mozart au Parc des Expositions de Colmar et à l'Eden à Sausheim et en février 2020 à Perpignan et à la Ciotat.

Et terminons par... Notre alsacienne de la semaine au mois de mars 2021. Son grand cœur et sa générosité, l'amènent à se produire dans des maisons de retraite, des centres pour personnes handicapées et elle intervient régulièrement pour des concerts ARSEP (Sclérose en plaques).

Bon vent Marie !

